

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 16 JUIN 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : PROCES VERBAL**

**DATE DE CONVOCATION : 9 JUIN 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	TARDY Yvan, COLLET Thierry (ayant la procuration de TAILLY Jérôme), CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, SEGALT Jean-François, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de NOISSETTE Michel), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de ERDEM Olivier), SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	AMMARI Christelle, RADER Audrey-Helen, TAILLY Jérôme, NOISSETTE Michel, MANSION François, DURANTAY Corine, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	10 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	1 avis de suppléance
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Xavier COLIN
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	58 Présents
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	68 Votants

Le Président accueille les délégués communautaires et les remercie pour leur présence à ce conseil communautaire particulier, dédié à un seul sujet, l'approbation du PLU de Villey-St-Etienne. Il souligne l'importance de cette délibération qui conditionne l'aboutissement d'un projet d'intérêt général pour la commune.

## **2022-03-01– COMMUNE DE VILLEY-SAINT-ETIENNE : APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU** qui commence par remercier les délégués, compte tenu de l'importance de l'adoption de cette délibération dans les temps imposés par les services de l'Etat, afin de permettre l'aboutissement du projet de parc photovoltaïque sur une ancienne carrière de la commune.

Il rappelle l'historique du projet et les étapes de procédure suivies, précisant que, sur cette ancienne carrière d'une superficie globale de plus de 80 hectares, le projet de parc photovoltaïque initialement envisagé sur 40 hectares a finalement été revu pour couvrir une surface de 17,5 hectares. Il souligne la volonté de la commune de trouver un équilibre entre ce projet de production d'énergie renouvelable et la nécessaire préservation des sites naturels. C'est cette volonté de conciliation qui a guidé le fond et la méthodologie employée pour ce projet, avec l'appui du Pays Terres de Lorraine.

### **Questions et observations de l'assemblée :**

**P. BRETENOUX** note qu'il y a effectivement un équilibre à trouver mais qu'au bout du compte, le risque encouru est l'effondrement de la biodiversité, danger insuffisamment mis en évidence selon lui. Il indique que de nombreuses associations sont encore opposées au projet et que le conseil départemental, gestionnaire des espaces naturels sensibles (ENS), n'y est lui-même pas favorable. Il souligne que le site est un ENS à part entière et que cela ne doit pas être un lieu d'installation de panneaux solaires, qu'il faut plutôt privilégier sur les toitures, notamment celles des entreprises. Reprenant un élément mis en avant par JP COUTEAU lors d'une séance précédente concernant l'usage abusif actuel de cette carrière par les motos et les quads, P. BRETENOUX considère que cet argument n'est pas recevable, car les motos et les quads iront ailleurs et cela ne règlera pas le problème. Aussi, concédant que le projet est néanmoins intéressant sous certains aspects, notamment la diminution de sa surface qu'il considère liée à la mobilisation des associations de défense du cadre de vie, il indique qu'il exprimera un vote défavorable.

**F. CHARTREUX**, interrogeant P. BRETENOUX sur la cohérence de ses propos, rappelle que la mise en place de panneaux solaires sur les toitures des entreprises est désormais une obligation légale et que l'association Paroles d'entreprises, très active sur le territoire, s'est sans ambiguïté emparée du sujet de l'auto-consommation.

Il indique également que le projet de parc photovoltaïque se situe sur une ancienne carrière exploitée durant de nombreuses années et non sur un site naturel au départ.

Enfin, il souligne que si les impératifs de la transition écologique nous conduisent logiquement à développer la production d'énergies renouvelables, il faut être cohérents dans nos choix, mener des actions concrètes et ne pas se positionner en donneur de leçon au mépris de la réalité du chemin à parcourir pour parvenir à relever les défis de cette transition.

Après cet échange, il est procédé au vote :

**Délibération adoptée à la majorité, Monsieur BRETENOUX votant contre et Monsieur MOREAU s'abstenant.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance et remercie les délégués.